

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 77**14 juillet 2015****S o m m a i r e**

Arrêté grand-ducal du 7 juin 2015 portant approbation des nouveaux statuts du syndicat intercommunal du centre pour la conservation de la nature, en abrégé «SICONA-Centre»	page 1346
Arrêté ministériel du 2 juillet 2015 instituant une commission ad hoc relative à l'admission des candidats à la formation menant au brevet de technicien supérieur offerte au Lycée Technique d'Ettelbruck pour l'année scolaire 2015-2016	1350
Arrêté ministériel du 2 juillet 2015 portant institution d'un jury pour la vérification des connaissances linguistiques des chargés de cours recrutés par le Service de la formation des adultes.	1350
Arrêté grand-ducal pris en vertu de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms, telle que modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms	1351
Arrêtés ministériels pris en vertu de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise	1351
Administration Gouvernementale – Nomination	1352
Cour européenne des Droits de l'Homme – Arrêt du 9 avril 2015 dans l'affaire A.T. c. Luxembourg	1353
Comité du Travail Féminin – Nominations	1353
Indice des prix à la consommation du mois de juin 2015.	1353
Institut national de la statistique et des études économiques – Examen de fin de stage	1353
Liste officielle au 30 juin 2015 des sociétés d'investissement en capital à risque (SICAR) soumises à la surveillance de la Commission de surveillance du secteur financier conformément à la loi du 15 juin 2004: (292)	1353
Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse – Activité d'accueil socio-éducatif en institution de jour et de nuit selon la formule accueil de base et orthopédagogique – Agréments	1359
Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse – Services de Consultation, de Formation, de Conseil, de Médiation, d'Accueil et d'Animation pour Familles – Agrément . . .	1359
Ministère de la Santé – Conseil d'administration et Comité exécutif de la Croix-Rouge luxembourgeoise – Nomination	1359
Ministère de la Santé – Conseil supérieur de la santé et de la sécurité au travail – Nomination . . .	1359
Relevé des faillites prononcées par les tribunaux de commerce pendant le mois de juin 2015 . . .	1360
Santé – Médecine – Médecine dentaire – Pharmacien	1363

Arrêté grand-ducal du 7 juin 2015 portant approbation des nouveaux statuts du syndicat intercommunal du centre pour la conservation de la nature, en abrégé «SICONA-Centre».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes;

Vu les délibérations concordantes des conseils communaux des communes de Beckerich en date du 23 décembre 2013, de Bissen en date du 15 avril 2014, de Feulen en date du 10 janvier 2014, de Grosbous en date du 17 décembre 2013, de Mersch en date du 16 décembre 2013, de Mertzig en date du 18 décembre 2013, de Préizerdaul en date du 18 décembre 2013, de Redange/Attert en date du 10 décembre 2013, de Saeul en date du 30 janvier 2014, de Schieren en date du 27 décembre 2013, d'Useldange en date du 20 décembre 2013 et de Vichten en date du 30 décembre 2013 portant approbation des nouveaux statuts du Syndicat intercommunal du centre pour la conservation de la nature, en abrégé «SICONA-Centre»;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et après délibération du Gouvernement en conseil;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. (1) Les nouveaux statuts du Syndicat intercommunal du centre pour la conservation de la nature, en abrégé «SICONA-Centre» sont approuvés. Ces statuts font partie intégrante du présent arrêté.

(2) Le syndicat a pour objet:

1. la conservation de la diversité biologique, la protection et la restauration des paysages naturels, la constitution et la gestion d'un réseau de zones protégées d'importance communale et la sensibilisation du public sur le plan intercommunal ainsi que la participation à la gestion de zones protégées d'intérêt national et communautaire sur le territoire de ses communes membres;
2. d'assurer l'entretien, l'amélioration et la création de biotopes, l'élaboration et la mise en œuvre de concepts de protection de la nature au niveau communal et la collecte des données scientifiques requises à cette fin ainsi que la promotion de mesures écologiques contractuelles;
3. de conseiller les communes membres en matière de protection de la nature et des ressources naturelles. Ces mesures se situent dans le cadre d'une politique visant un développement durable;
4. d'accomplir dans l'intérêt des communes membres les missions qui leur sont dévolues par les lois et règlements concernant la protection de la nature et des ressources naturelles pour autant qu'elles sont obligatoires, à savoir:
 - par la loi modifiée du 19 mai 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles;
 - par la loi du 3 août 2005 concernant le partenariat entre les syndicats de communes et l'Etat et la restructuration de la démarche scientifique en matière de protection de la nature et des ressources naturelles;
 - par la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau;
5. d'assurer la gestion administrative et technique de projets, initiés par une commune membre. La gestion dont question comprend l'élaboration et l'introduction des demandes d'autorisation en vertu de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, les demandes de subvention, la concertation avec les propriétaires et exploitants de fonds, la planification des mesures, l'approbation éventuelle des devis et adjudications y relatifs, ainsi que la réalisation concrète des projets.

Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de l'Intérieur,
Dan Kersch

Château de Berg, le 7 juin 2015.
Henri

**Statuts du Syndicat Intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature
(SICONA-Centre)**

Préambule

Les communes de Beckerich, Bissen, Feulen, Grosbous, Mersch, Mertzig, Préizerdaul, Redange-sur-Attert, Saeul, Schieren, Useldange et Vichten ont décidé par délibérations concordantes de devenir membres du présent syndicat de communes.

Le syndicat de communes est régi par:

- la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes;
- l'arrêté grand-ducal du 5 novembre 1999 autorisant sa création;
- l'arrêté grand-ducal du 6 juillet 2001 autorisant l'adhésion de la commune de Mersch au syndicat intercommunal;
- l'arrêté grand-ducal du 10 octobre 2008 autorisant l'adhésion des communes de Saeul et Schieren au syndicat intercommunal;

- l'arrêté grand-ducal du 3 août 2010 autorisant l'adhésion des communes de Préizerdaul et d'Useldange au syndicat intercommunal;
- les présents statuts.

Art. 1^{er}. Dénomination du syndicat

Le syndicat de communes est dénommé «Syndicat Intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature» en abrégé «SICONA-Centre».

Art. 2. Objet du syndicat

- 2.1 Le syndicat a pour objet la conservation de la diversité biologique, la protection et la restauration des paysages naturels, la constitution et la gestion d'un réseau de zones protégées d'importance communale et la sensibilisation du public sur le plan intercommunal ainsi que la participation à la gestion de zones protégées d'intérêt national et communautaire sur le territoire de ses communes membres.
- 2.2 Le syndicat a en outre pour objet d'assurer l'entretien, l'amélioration et la création de biotopes, l'élaboration et la mise en œuvre de concepts de protection de la nature au niveau communal et la collecte des données scientifiques requises à cette fin ainsi que la promotion de mesures écologiques contractuelles.
- 2.3 Il a pour mission de conseiller les communes membres en matière de protection de la nature et des ressources naturelles. Ces mesures se situent dans le cadre d'une politique visant un développement durable.
- 2.4 Enfin, il peut accomplir dans l'intérêt des communes membres les missions qui leur sont dévolues par les lois et règlements concernant la protection de la nature et des ressources naturelles pour autant qu'elles sont obligatoires, à savoir:
 - par la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles;
 - par la loi du 3 août 2005 concernant le partenariat entre les syndicats de communes et l'Etat et la restructuration de la démarche scientifique en matière de protection de la nature et des ressources naturelles;
 - par la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.
- 2.5 La gestion administrative et technique de projets, initiés par une commune membre, est confiée au syndicat qui dispose de tous les pouvoirs nécessaires à cet effet. La gestion dont question ci-devant comprend l'élaboration et l'introduction des demandes d'autorisation en vertu de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, les demandes de subvention, la concertation avec les propriétaires et exploitants de fonds, la planification des mesures, l'approbation éventuelle des devis et adjudications y relatifs ainsi que la réalisation concrète des projets.
- 2.6 Est exclu de l'objet du syndicat tout projet ayant un but principalement récréatif, touristique ou économique. Sont également exclues toutes mesures visant exclusivement l'amélioration des conditions de vie ou l'augmentation en nombre du gibier de chasse.

Art. 3. Siège du syndicat

Le syndicat a son siège à Mersch, en la maison communale.

Les différents services du syndicat sont établis aux adresses fixées par le comité.

Art. 4. Durée du syndicat

Le syndicat est constitué pour une durée indéterminée.

Art. 5. Membres du syndicat

Sont membres du syndicat intercommunal «SICONA-Centre» les communes de Beckerich, Bissen, Feulen, Grosbous, Mersch, Mertzig, Préizerdaul, Redange-sur-Attert, Saeul, Schieren, Useldange et Vichten.

D'autres communes peuvent être admises à faire partie du syndicat conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la loi du 23 février 2001.

Art. 6. Composition des organes du syndicat

- 6.1 Le comité
 - 6.1.1 Chaque commune est représentée dans le comité par un délégué. Chaque délégué dispose d'une seule voix.
 - 6.1.2 Le comité peut conférer le titre honorifique de ses fonctions à un président sortant.
- 6.2 Le bureau

Le bureau se compose de trois membres, dont le président et deux vice-présidents.
- 6.3 Le président

Le président est remplacé en cas d'absence ou d'empêchement par un des vice-présidents. L'ordre de préséance entre les vice-présidents est fixé en fonction de leur âge, le plus âgé étant le premier en rang.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanée des président et vice-présidents, le service passe au premier en rang des membres du comité. L'ordre des membres du comité, à ce niveau, est établi en fonction de l'âge, le plus âgé étant le premier en rang.

Art. 7. Apports et engagements

7.1 La constitution du patrimoine

7.1.1 A l'entrée en vigueur des présents statuts, la participation des communes membres au capital est fixée dans les proportions ci-après:

Beckerich	€ 52.109,15	9,83%
Bissen	€ 45.638,26	8,61%
Feulen	€ 34.902,08	6,58%
Grosbous	€ 34.943,72	6,59%
Mersch	€ 128.137,19	24,17%
Mertzig	€ 27.808,57	5,24%
Préizerdaul	€ 32.020,53	6,04%
Redange	€ 63.758,41	12,03%
Saeul	€ 22.183,39	4,18%
Schieren	€ 24.143,84	4,55%
Useldange	€ 40.480,53	7,63%
Vichten	€ 24.087,37	4,54%
Total	€ 530.213,05	100%

Le syndicat pourra solliciter aux communes syndiquées à l'entrée en vigueur des présents statuts de procéder à des augmentations de capital, dont le montant total ne pourra dépasser 75.000 € (N.I. 100 de l'indice des prix à la consommation (IPCN) au 01.01.1948) par période de 10 ans, la première période décennale ayant pris cours le 1^{er} janvier 2014.

La proportion de chaque commune membre dans l'augmentation de capital est déterminée pour 2/3 par la proportion de la population de résidence de la commune par rapport à la population de résidence totale de toutes les communes syndiquées, les derniers chiffres publiés par le STATEC étant pris en considération, et pour 1/3 par la proportion de la surface totale de la commune par rapport à la surface totale de toutes les communes syndiquées.

En cas de retrait d'une commune du syndicat, le montant maximal d'augmentation de capital que le syndicat pourra solliciter sera réduit proportionnellement à la quote-part que la commune qui se retire détient dans le capital du syndicat.

Dans l'éventualité de l'adhésion d'une nouvelle commune au syndicat après le 1^{er} janvier 2014, le montant maximal d'augmentation de capital sera augmenté proportionnellement à la quote-part que la commune qui adhère détient dans le capital du syndicat.

7.1.2 L'adhésion d'une nouvelle commune au syndicat est soumise au consentement des deux tiers au moins des communes déjà syndiquées. La commune désirant d'être admise à participer au syndicat devra contribuer au capital du syndicat par le versement de sa quote-part, étant déterminée pour les 2/3 par la multiplication de la population de cette commune par le résultat de la division de 2/3 du capital du syndicat, issu du compte du dernier exercice comptable clôturé, par la population totale des communes déjà syndiquées, les derniers chiffres de populations publiés par le STATEC étant pris en considération, et pour 1/3 par la multiplication de la surface totale de cette commune par le résultat de la division de 1/3 du capital du syndicat issu du compte du dernier exercice comptable clôturé par la surface totale des communes déjà syndiquées.

La liquidation de l'apport en capital dû par la commune désirant adhérer au syndicat devra avoir lieu dans les 12 mois suivant la date de la publication de l'arrêté grand-ducal autorisant son adhésion.

7.2 La gestion courante

7.2.1 Les livres du syndicat sont tenus selon les principes de la comptabilité générale.

7.2.2 Cette comptabilité sera en outre complétée par une comptabilité analytique permettant de définir les coûts des différentes prestations par centre de coût, les centres de coûts auxiliaires étant ventilés sur les centres de coûts principaux.

La comptabilité analytique fera notamment une distinction entre le centre de coût des projets de conception, de suivi technique et de sensibilisation du public et les centres de coût pour d'autres prestations du syndicat.

- 7.2.3 Le syndicat est autorisé à se donner un fonds de renouvellement pour se constituer une réserve financière destinée à contribuer au financement des dépenses en relation avec des investissements futurs.
Ce fonds est à alimenter par des dotations à charge du budget ordinaire selon des règles à définir par le comité sans que le montant du fonds ne puisse cependant dépasser les 10% de la valeur du capital.
- 7.2.4 L'exploitation annuelle du syndicat est organisée de manière à ce que les charges prévisibles au budget ordinaire, y compris les dotations pour amortissements et les frais financiers, soient équilibrées par des recettes annuelles équivalentes.
- 7.2.5 A cet effet, le syndicat établit avant chaque exercice sur base du budget une grille tarifaire des différents types de prestations du syndicat en fonction de leur coût effectif, tel qu'il résulte de l'analyse des charges, tout en tenant compte d'une utilisation de l'outil de production disponible à raison de 90%.
- 7.2.6 Les prestations du syndicat, à l'exception de celles définies sous 7.2.7 sont facturées aux communes au prix de revient tel qu'il résulte de l'application de la grille tarifaire mentionnée sous 7.2.5
- 7.2.7 L'organisation par le syndicat de projets de conception, de suivi scientifique et de sensibilisation du grand public est financée, dans le cadre des dotations communales annuelles ordinaires déterminées pour chaque commune pour les 2/3 par la proportion de la population de résidence de la commune par rapport à population de résidence totale de toutes les communes syndiquées, les derniers chiffres publiés par le STATEC étant pris en considération et pour 1/3 par la proportion de la surface totale de la commune par rapport à la surface totale de toutes les communes syndiquées. Toutefois, les frais liés à l'organisation par le syndicat de projets de conception, de suivi scientifique et de sensibilisation du grand public ne peuvent pas dépasser un montant maximal de 0,6 € (N.I. 100 de l'indice des prix à la consommation (IPCN) au 01.01.1948) par habitant et un montant maximal de 0,3 € (N.I. 100 de l'indice des prix à la consommation (IPCN) au 01.01.1948) par hectare de surface totale par an.
- 7.2.8 Le syndicat établit, en concertation avec les communes membres, à l'occasion de l'établissement du budget annuel, un programme d'action et un relevé des participations aux frais de fonctionnement par commune membre pour l'exercice à venir. Il mentionne les prestations et la situation et la nature des projets ainsi que les frais y résultants établis sur base de la grille tarifaire.
- 7.2.9 Les frais de fonctionnement du syndicat sont couverts par des avances trimestrielles établies conformément au relevé des participations aux frais de fonctionnement par commune mentionné sous 7.2.8.
- 7.2.10 Un décompte détaillé par commune est établi à la fin de chaque exercice comptable en fonction des prestations réelles dont chaque commune a bénéficiée, des avances trimestrielles perçues et des aides étatiques intervenues.
- 7.2.11 Le résultat comptable (excédent ou déficit) de chaque exercice comptable est imputé sur un compte «fonds de compensation» au passif du bilan. Tout excédent annuel d'exploitation mis en réserve sur le compte «fonds de compensation» servira à résorber d'éventuels déficits d'exploitation ultérieurs et inversement.
Lorsque le solde du compte «fonds de compensation» est créditeur de plus de 75% du capital du syndicat, le comité statuera sur un éventuel remboursement des excédents d'exploitation cumulés aux communes membres, proportionnellement à leurs parts dans le capital du syndicat.
Lorsque le solde du compte «fonds de compensation» est débiteur de plus de 30% du capital du syndicat, le comité statuera sur une éventuelle participation ordinaire des communes membres, proportionnellement à leurs parts dans le capital du syndicat, en vue de couvrir les déficits d'exploitation cumulés.

Art. 8. Retrait du syndicat d'une commune membre

- 8.1 Une commune peut se retirer du syndicat moyennant l'accord de 2/3 des communes syndiquées. La commune en question doit soumettre au comité syndical la décision afférente prise par son conseil communal au moins un an en avance de la date de retrait prévue, qui doit impérativement être un 1^{er} janvier.
- 8.2 La commune sortante a droit de récupérer sa part dans le capital du syndicat établie sur base du compte de l'exercice comptable précédent l'année de sortie. La liquidation de la part de la commune sortante se fait progressivement en fonction de la reprise de celle-ci par d'autres communes membres.
Si, après écoulement d'une période de 5 ans à compter à partir de la publication de l'arrêté grand-ducal autorisant le retrait, aucune autre commune membre ne s'est déclarée disposée à reprendre la quote-part de la commune sortante, celle-ci sera répartie de plein droit parmi les autres communes membres en fonction de leurs parts qu'elles détiennent dans le capital social du syndicat. Au cas où une partie de la quote-part a déjà été reprise par une ou plusieurs communes, la répartition de la quote-part restante en tiendra compte.
- 8.3 La commune qui se retire doit continuer à supporter durant 3 ans suivant la publication de l'arrêté grand-ducal autorisant le retrait les frais liés à l'organisation par le syndicat des projets de conception, de suivi scientifique et de sensibilisation du grand public tels que déterminés à l'article 7.2.7. En contrepartie, la commune visée a droit aux services du syndicat en matière de la sensibilisation du grand public et de suivi scientifique durant cette période.

Art. 9. Affectation de l'actif et du passif en cas de dissolution du syndicat

- 9.1 En cas de dissolution du syndicat, l'actif et le passif du syndicat seront répartis entre les communes membres du syndicat proportionnellement à leurs quotes-parts dans le capital, tels qu'elles résultent du compte du syndicat établi au moment de la dissolution.
- 9.2 Au cas où ce dernier compte clôturerait avec un excédent de dépenses, les communes membres devront compenser le mali en fonction de leurs quotes-parts telles qu'elles résultent du compte du syndicat établi au moment de la dissolution.
- 9.3 Chaque commune membre participe en fonction de sa quote-part telle que définie ci-avant aux frais résultant de la dissolution.

Art. 10. Disposition finale

Les statuts faisant partie intégrante de l'arrêté grand-ducal du 9 novembre 1999 autorisant la création du syndicat intercommunal du centre pour la conservation de la nature SICONA-Centre sont abrogés.

Art. 11. Entrée en vigueur des statuts

Les présents statuts entrent en vigueur le jour où l'arrêté grand-ducal les autorisant sort ses effets.

Arrêté ministériel du 2 juillet 2015 instituant une commission ad hoc relative à l'admission des candidats à la formation menant au brevet de technicien supérieur offerte au Lycée Technique d'Ettelbruck pour l'année scolaire 2015-2016.

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, notamment l'article 11 (3);

Arrête:

Art. 1^{er}. Pour l'année scolaire 2015-2016 est instituée une commission ad hoc relative à l'admission des candidats à la formation menant au brevet de technicien supérieur offerte au Lycée Technique d'Ettelbruck.

Commission ad hoc d'admission à la formation BTS:

Gestion d'Entreprise et Développement Durable

Président: Jerry LENERT, Pédagogue au MESR
 Délégué de la Direction: Yves MONVILLE, Directeur adjoint au LTEtt
 Membres: Mario GAUL, Professeur ES
 Pitt SCHNEIDER, Professeur ES.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Copie de cet arrêté sera transmise à chaque membre de la commission ad hoc d'admission pour leur servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 2 juillet 2015.

*Pour le Ministre de l'Enseignement supérieur
 et de la Recherche,
 le Secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur
 et à la Recherche,
 Marc Hansen*

Arrêté ministériel du 2 juillet 2015 portant institution d'un jury pour la vérification des connaissances linguistiques des chargés de cours recrutés par le Service de la formation des adultes.

Le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse,

Vu la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat;

Vu la loi modifiée du 19 juillet 1991 portant création d'un Service de la Formation des adultes, notamment son article 8;

Vu le règlement du Gouvernement en Conseil du 31 octobre 1997 fixant les indemnités dues aux membres du jury du concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement postprimaire;

Vu le règlement grand-ducal du 30 janvier 2004 modifiant le règlement grand-ducal du 9 décembre 1994 fixant les modalités du contrôle de la connaissance des trois langues administratives pour le recrutement des fonctionnaires et employés des administrations de l'Etat et des établissements publics;

Vu le règlement grand-ducal du 5 mars 2004 déterminant les emplois dans les administrations de l'Etat et les établissements publics pour lesquels la connaissance de l'une ou de l'autre des trois langues administratives n'est pas reconnue nécessaire en raison de la nature et du niveau de responsabilité de ces emplois;

Arrête:

Art. 1^{er}. Sont nommés membres de la commission de contrôle de la connaissance des langues:

Monsieur Gérard ZENS, directeur du Service de la Formation des Adultes, président;

Madame Chantal FANDEL, pédagogue, chef de service adjointe, secrétaire;

Madame Yasmine STEYER, aspirant formateur d'adultes à l'Institut national des langues, membre;

Monsieur Noël FAUST, chargé de cours au Service de la Formation des Adultes, membre;

Monsieur Jean-Pierre HORNICK, docteur en philosophie et lettres en retraite, membre.

Art. 2. Copie du présent arrêté est transmise au Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative ainsi qu'à la Cour des Comptes.

Luxembourg, le 2 juillet 2015.

*Le Ministre de l'Education nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,*

Claude Meisch

Arrêté grand-ducal pris en vertu de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms, telle que modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms.

Par arrêté grand-ducal du 14 juin 2015, Madame Karine Micheline Monique FERREIRA VAZ CHELO, née le 6 août 1971 à Ham (France), de nationalité luxembourgeoise, est autorisée à changer son nom patronymique actuel en celui de «STABLEWSKI». Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Par arrêté grand-ducal du 14 juin 2015, Monsieur Manfred REINERTZ, né le 18 décembre 1941 à Esch-sur-Alzette, de nationalité luxembourgeoise, est autorisé à changer son nom patronymique actuel en celui de «REINERTZ BARRIERA». Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Arrêtés ministériels pris en vertu de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 2 juillet 2015, Monsieur Josef Albert KLAREN, né le 13 décembre 1941 à Thionville (France), demeurant à L-3467 Dudelange, 29, rue Alexander Fleming, a été autorisé à porter les nom et prénoms de KLAREN Joseph Albert.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 2 juillet 2015, Monsieur Vincent Emile Yves LEGELEUX-FORIEN, né le 20 décembre 1977 à Marcq-en-Baroeul (France), demeurant à L-4265 Esch-sur-Alzette, 3, rue des Noyers, a été autorisé à porter les nom et prénom de LEGELEUX Vincent.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 2 juillet 2015, Madame Sandra Cristina LOPES BATISTA, née le 14 juin 1977 à Luxembourg, demeurant à L-6165 Ernster, 8B, rue Principale, a été autorisée à porter les nom et prénom de LOPES Sandra.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 2 juillet 2015, Monsieur José António LUCAS MARTINS, né le 17 mars 1962 à Soure (Portugal), demeurant à L-1344 Luxembourg, 4, rue Georges Clemenceau, a été autorisé à porter les nom et prénom de MARTINS José.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 2 juillet 2015, Monsieur João Pedro MAGALHAES DA SILVEIRA, né le 10 décembre 1995 à Luxembourg, demeurant à L-4510 Oberkorn, 55A, route de Belvaux, a été autorisé à porter les nom et prénom de SILVEIRA Pedro.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 2 juillet 2015, Monsieur Manuel José MALAÍNHO DE AZEVEDO, né le 3 avril 1979 à Vieira do Minho (Portugal), demeurant à L-6454 Echternach, 11, rue des Lilas, a été autorisé à porter les nom et prénom de AZEVEDO Manuel.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 2 juillet 2015, Madame Evgeniya MATVEEVA, née le 14 février 1977 à Sofia (Bulgarie), demeurant à L-3398 Roeser, 2, rue d'Oradour, a été autorisée à porter les nom et prénom de MATVEEVA Evgenia.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 2 juillet 2015, Madame Bärbel Katharina MERTEN-HENSLER, née le 22 novembre 1965 à Mettlach (Allemagne), demeurant à L-9147 Erpeldange-sur-Sûre, 1, Gruefwée, a été autorisée à porter les nom et prénoms de HENSLER Bärbel Katharina.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 2 juillet 2015, Madame Celine Vesselinova MILANOV, née le 29 mars 1996 à Luxembourg, demeurant à L-9639 Boulaide, 6, cité Elber, a été autorisée à porter les nom et prénom de MILANOV Celine.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 2 juillet 2015, Monsieur Walter MOREIRA DA SILVA, né le 16 juillet 1995 à Luxembourg, demeurant à L-6614 Wasserbillig, 38, rue du Bocksberg, a été autorisé à porter les nom et prénom de MOREIRA Walter.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 2 juillet 2015, Madame Maria Fátima TEIXEIRA CARVALHO, née le 19 octobre 1983 à Caçarilhe/Celorico de Basto (Portugal), demeurant à L-7542 Mersch, 37, rue Lankheck, a été autorisée à porter les nom et prénom de TEIXEIRA CARVALHO Fatima.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 2 juillet 2015, Monsieur Artur Gorge TEIXEIRA-JERONIMO, né le 30 septembre 1975 à Pétange, demeurant à L-4719 Pétange, 5, rue Charlotte, a été autorisé à porter les nom et prénom de JERONIMO Jorge.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

Administration Gouvernementale. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 3 juillet 2015, Monsieur Pierre REDING a été nommé Premier Conseiller de Gouvernement pour une période de sept ans avec effet au 1^{er} septembre 2015.

Cour européenne des Droits de l'Homme. – Arrêt du 9 avril 2015 dans l'affaire A.T. c. Luxembourg. –
La Cour européenne des Droits de l'Homme a rendu le 9 avril 2015 un arrêt dans l'affaire A.T. c. Luxembourg (Requête n° 30460/13). L'arrêt est publié sur le site Internet du Ministère de la Justice.

http://www.mj.public.lu/juridictions/arrets_concernant_le_luxembourg/AFFAIRE_-A_T.pdf

Comité du Travail Féminin. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 3 juillet 2015

ont été nommées membres suppléantes:

Madame Nora BACK, OGB-L

Madame Suzi HAENTGES, OGB-L.

Indice des prix à la consommation du mois de juin 2015.

L'indice des prix à la consommation, établi conformément au règlement grand-ducal du 20 décembre 1999, est de **833.06** pour le mois de juin 2015 par rapport à la base 100 au 1^{er} janvier 1948.

La moyenne des six derniers mois de l'indice raccordé s'établit pour le mois de juin 2015 à **826.58**.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Institut national de la statistique et des études économiques

Institut national de la statistique et des études économiques. – Examen de fin de stage. – Le STATEC organisera un examen de fin de stage dans la carrière supérieure du chargé d'études au cours du mois de décembre 2015.

Liste officielle au 30 juin 2015 des sociétés d'investissement en capital à risque (SICAR) soumises à la surveillance de la Commission de surveillance du secteur financier conformément à la loi du 15 juin 2004: (292).

2BCAPITAL LUXEMBOURG S.C.A. SICAR, 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
 360 CAPITAL ONE S.C.A. - SICAR, 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg
 ABAC SOLUTIONS (SCA) SICAR, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
 ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg
 ABN AMRO CONVERGING EUROPE INVESTMENTS, S.C.A., SICAR, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
 ACAL PRIVATE EQUITY - SICAR S.C.A., 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg
 ADARA VENTURES II S.C.A., SICAR, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 ADARA VENTURES SICAR, S.C.A., 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
 ADINVEST II (LUXEMBOURG) S.C.S., SICAR, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
 ADVANCED RISK PRIVATE EQUITY S.A R.L. SICAR, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
 ADVANS S.A., SICAR, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
 AERIS PRIVATE INVESTMENTS B S.A., SICAR, 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
 AERIS PRIVATE INVESTMENTS S.A., SICAR, 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
 AERIS TECHNOLOGY INVESTMENT COMPANY S.A., SICAR, 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
 AFRICAN MINERALS EXPLORATION & DEVELOPMENT FUND II SICAR, 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 AFRICAN MINERALS EXPLORATION & DEVELOPMENT FUND SICAR, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
 AKUO INVESTMENT S.C.A. SICAR, 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
 ALPHA I VC SICAR S.A., 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen
 ALPHA PRIVATE EQUITY FUND 6 (SCA) SICAR, 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg
 ALTERALIA S.C.A., SICAR, 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
 AMBER TRUST II S.C.A., SICAR, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
 AMETHIS FINANCE LUXEMBOURG S.C.A., SICAR, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
 ARCANO GERMANY (SARL) SICAR, 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
 ARDIAN INFRASTRUCTURE FUND IV S.C.A., SICAR B, 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

ARDIAN INFRASTRUCTURE FUND IV S.C.A., SICAR, 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
ARROWS INVESTMENTS S.A R.L. SICAR, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
ASP-LUX SICAR S.A., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
AUB FRENCH LOGISTICS S.A. SICAR, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
AUGUST S.C.A., SICAR, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg
AXA INFRASTRUCTURE FUND III S.C.A., SICAR, 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
AXA MEZZANINE I S.A., SICAR, 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
AXA PRIVATE DEBT II S.A., SICAR, 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
AXA PRIVATE DEBT III S.C.A., SICAR, 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
AZTIQ PHARMA PARTNERS S.C.A., SICAR, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
BALTIC SHIPYARDS S.A R.L. SICAR, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
BIP VENTURE PARTNERS S.A., SICAR, 1, rue des Coquelicots, L-1356 Luxembourg
BPH INVESTMENT S.A., SICAR, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
BPT OPTIMA S.A., SICAR, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
BR ARTEMIS S.A R.L. SICAR, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
BRU II VENTURE CAPITAL FUND, S.C.A., SICAR, 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
B-TO-V ENTREPRENEURIAL GROWTH II (B-TO-V II S.C.S., SICAR), 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
B-TO-V INTERNET & MOBILE TECHNOLOGIES S.C.S., SICAR, 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
B-TO-V PRIVATE EQUITY S.C.S., SICAR, 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
BWPE - FTL S.C.A., SICAR, 18, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
CAIVS S.C.A. SICAR, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
CATALYST ROMANIA S.C.A. SICAR, 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel
CD PRIVATE EQUITY SICAR S.A R.L., 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
CENTRAL AFRICA GROWTH SICAR, S.A., 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
CEP II PARTICIPATIONS S.A R.L. SICAR, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
CEP III CO-INVESTMENT S.A R.L. SICAR, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
CEP III PARTICIPATIONS S.A R.L. SICAR, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
CEP IV PARTICIPATIONS S.A R.L., SICAR, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
CETP II PARTICIPATIONS S.A R.L. SICAR, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
CETP III PARTICIPATIONS S.A R.L., SICAR, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
CFSH SECONDARY OPPORTUNITIES S.A. SICAR, 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg
CIEP PARTICIPATIONS S.A R.L. SICAR, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
CINEMA S.C.A., SICAR, 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CIPIO PARTNERS FUND VI S.C.S., SICAR, 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
CLIMATE CHANGE INVESTMENT I S.A. SICAR, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
CMP GERMAN OPPORTUNITY FUND II (SCA) SICAR, 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg
CMP GERMAN OPPORTUNITY INVESTORS FUND II (SCS) SICAR, 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg
COREPLUS II DIVERSIFIED FEEDER, SICAR S.C.A., 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg
CREATHOR VENTURE FUND III (SCS) SICAR, 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 LUXEMBOURG
CREATHOR VENTURE FUND III PARALLEL (SCS) SICAR, 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg
CREDIT SUISSE GLOBAL INFRASTRUCTURE SCA SICAR, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
CREDIT SUISSE PRIVATE EQUITY PLATFORM S.C.A., SICAR, 47, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
DAHLIA A SICAR S.C.A., 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg
DAHLIA B SICAR S.C.A., 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg
DANUBE SCA, SICAR, 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
DARBY CONVERGING EUROPE FUND III (SCS) SICAR, 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
DB PWM PRIVATE MARKETS I SCA-SICAR, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
DB REAL ESTATE IBERIAN VALUE ADDED I, S.A., SICAR, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DELTA SPAIN S.A R.L., SICAR, 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
DIAROUGH S.C.A. SICAR, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
DIGITAL EAST FUND 2013 SCA SICAR, 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

DIGITAL INVESTMENTS S.C.A., SICAR, 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
DIORAMA INVESTMENTS SICAR, S.A., 28-31, place de la Gare, L-1616 Luxembourg
DUTCH VENTURE INITIATIVE S.A. SICAR, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
E-CAPITAL III (S.C.A.) SICAR, 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg
EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPPORTUNITIES II S.C.A., SICAR, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPPORTUNITIES S.C.A., SICAR, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
EDMOND DE ROTHSCHILD PRIVATE EQUITY CHINA S.C.A., SICAR, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
EDR REAL ESTATE (EASTERN EUROPE) S.C.A., SICAR, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
EGIS INVESTMENT PARTNERS SCA SICAR, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
ELEMENT POWER CAPITAL S.C.A. SICAR, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
ELIKONOS JEREMIE S.C.A. SICAR, 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel
ESJ S.C.A. SICAR, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
EURAZEO PARTNERS B S.C.A., SICAR, 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg
EURAZEO PARTNERS S.C.A., SICAR, 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg
EURO INDUSTRIAL S.A R.L. SICAR, 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
EUROPE CAPITAL PARTNERS V S.C.A., SICAR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg
EUROPEAN ANGELS FUND S.C.A. SICAR, 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg
EUROPEAN CAPITAL S.A. SICAR, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
EUROPEAN PRIVATE EQUITY PORTFOLIO S.A., SICAR, 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
EXPANSION 17 S.A., SICAR, 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg
FIELD II SICAR S.C.A., 24, rue Robert Krieps, L-4702 Pétange
FIELD SICAR S.C.A., 24, rue Robert Krieps, L-4702 Pétange
FIN PO S.A., SICAR, 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg
FIVE ARROWS CO-INVESTMENTS FEEDER IV S.C.A. SICAR, 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg
FIVE ARROWS CO-INVESTMENTS FEEDER V S.C.A. SICAR, 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg
FIVE ARROWS INVESTMENTS S.C.A. SICAR, 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg
FIVE ARROWS NAUTILUS CO-INVEST FEEDER SCA SICAR, 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg
FIVE ARROWS PRINCIPAL INVESTMENTS INTERNATIONAL FEEDER II S.C.A. SICAR, 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg
FIVE ARROWS PRINCIPAL INVESTMENTS INTERNATIONAL FEEDER S.C.A. SICAR, 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg
FIVE ARROWS SECONDARY OPPORTUNITIES III CO-INVESTMENT S.C.A., SICAR, 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg
FIVE ARROWS SECONDARY OPPORTUNITIES III FEEDER S.C.A. SICAR, 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg
FONDATIONS CAPITAL I S.C.A. SICAR, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
FONSICAR S.A., SICAR, 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
FORTUNA SOLIDUM S.C.A., SICAR, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
FOUGERA S.C.A., SICAR, 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg
GAIN CAPITAL PARTICIPATIONS II SA, SICAR, 5-11, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg
GAIN CAPITAL PARTICIPATIONS SA, SICAR, 5-11, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg
GALAXY S. à r. l. SICAR, 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg
GAMMA III S.C.A., SICAR, 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg
GAWA MICROFINANCE FUND S.C.A., SICAR, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
GENERALI GLOBAL PRIVATE EQUITY S.A. SICAR, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange
GENESTA NORDIC BALTIC REAL ESTATE S.A R.L., SICAR, 50, Grand-rue, L-1660 Luxembourg
GGM VENTURE CAPITAL S.C.A., SICAR, 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
GINKGO FUND S.C.A., SICAR, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
GLOBAL IMPACT FUNDS S.C.A., SICAR, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
GLOBAL PERFORMANCE 17 S.A., SICAR, 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg
GLOBAL SOLAR FUND, S.C.A., SICAR, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

GOODMAN PROPERTY OPPORTUNITIES (LUX) S.A R.L., SICAR, 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg
GOTTEX MANAGEMENT S.A., SICAR, 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
GPF CAPITAL I S.C.A. SICAR, 1, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg
HCAPITAL, SCA-SICAR, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
HELARB INVESTMENTS PARTNERS (SCA) SICAR, 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
IBERIAN CAPITAL III SICAR, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
IBERIAN RENEWABLE ENERGIES, S.C.A., SICAR, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
ICECAPITAL NORDIC SECONDARY FUND S.C.A., SICAR, 48, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg
ICG MINORITY PARTNERS FUND 2008 S.A. SICAR, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
IFE III SICAR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg
ILP III S.C.A., SICAR, 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen
INDUFIN CAPITAL PARTNERS S.A., SICAR, 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange
INTERMEDIATE FINANCE EUROPE II SICAR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg
INTERNATIONAL REAL ESTATE PORTFOLIO 08/09 - FTL S.C.A., SICAR, 18, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
JAB CONSUMER FUND SCA SICAR, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
JILIN S.C.A., SICAR, 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
L REAL ESTATE S.C.A. SICAR, 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
LBREP II EUROPE S.A R.L., SICAR, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
LBREP III EUROPE S.A R.L., SICAR, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
LEEWARD VENTURES SICAR S.C.A., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg
LFPE S.C.A. SICAR, 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg
LFPI MEZZANINE S.C.A. SICAR, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
LNR EUROPE INVESTORS S.A R.L. SICAR, 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
LUPERCALE S.A., SICAR, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
LUXEMBOURG APPALACHES SICAR FEEDER, S.A., 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
LUXEMPART CAPITAL PARTNERS, SICAR, S.A., 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange
MAGNUM CAPITAL II (SCA) SICAR, 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
MANDARIN CAPITAL PARTNERS II S.C.A. SICAR, 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg
MANDARIN CAPITAL PARTNERS S.C.A. SICAR, 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg
MANGROVE II S.C.A. SICAR, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
MANGROVE III S.C.A. SICAR, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
MANGROVE IV (SCA), SICAR, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
MAT S.A., SICAR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg
MD MEZZANINE S.A., SICAR, 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
MERIDIAM INFRASTRUCTURE (SCA) SICAR, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
MERIDIAM INFRASTRUCTURE EASTERN EUROPE (SCA) SICAR, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
MERIDIAM INFRASTRUCTURE EUROPE II (SCA) SICAR, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
MEZZANOVE CAPITAL (SCA) SICAR, 51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
MICROCAP 07- FTL S.C.A., SICAR, 18, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
MICROCAP 08/09 - FTL S.C.A., SICAR, 18, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR, 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg
MIR CAPITAL S.C.A., SICAR, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
MONITOR CLIPPER PARTNERS INVESTMENTS (SARL) SICAR, 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg
MORINGA S.C.A., SICAR, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
MPEP 2014 S.C.S., SICAR, 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
NAXOS CAPITAL PARTNERS S.C.A., 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
NCP I S.C.A. SICAR, 47, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
NEREO GREENCAPITAL (SCA) SICAR, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
NEUFLIZE OBC CINEMA S.C.A. SICAR, 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
NEW EUROPE VENTURE EQUITY II S.C.A., SICAR, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

NG PRIVATE EQUITY S.C.A. SICAR, 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
 NORDEA LIFE & PENSIONS INVESTMENTS NORWAY - SICAR - S.A R.L., 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
 NOVENERGIA II-ENERGY & ENVIRONMENT (SCA), SICAR, 21, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg
 NPEI LUX S.A. SICAR, 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg
 OBERMARK (SCA) SICAR, 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
 OCEAN GROUP CAPITAL S.C.A., SICAR, 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
 ODYSSEY PARTNERS S.C.A. SICAR, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 OPEN MIND INVESTMENTS S.C.A. SICAR, 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg
 OPERA MASTERS SCA, SICAR, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 OPTIMUM IMMO S.A., SICAR, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
 OQUENDO (SCA) SICAR, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
 OQUENDO MEZZANINE II (S.C.A.) SICAR, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
 ORANJE-NASSAU DÉVELOPPEMENT S.A., SICAR, 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg
 OREY CAPITAL PARTNERS TRANSPORTS AND LOGISTICS S.C.A. SICAR, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
 ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg
 P&S EAST GROWTH LUXEMBOURG SICAR SCA, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
 PARTHENOS S.A. SICAR, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
 PARTNERS GROUP ASIA-PACIFIC REAL ESTATE 2011 S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 PARTNERS GROUP DIRECT INFRASTRUCTURE 2011 S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 PARTNERS GROUP DIRECT INVESTMENTS 2009 S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 PARTNERS GROUP DIRECT INVESTMENTS 2012 (EUR) S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 PARTNERS GROUP DIRECT MEZZANINE 2011 S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 PARTNERS GROUP DIRECT MEZZANINE 2013 S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 PARTNERS GROUP DIRECT REAL ESTATE 2011 S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 PARTNERS GROUP DISTRESSED U.S. REAL ESTATE 2009 S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 PARTNERS GROUP EUROPEAN MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 PARTNERS GROUP EUROPEAN MEZZANINE 2008 S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 PARTNERS GROUP GLOBAL INFRASTRUCTURE 2009 S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 PARTNERS GROUP GLOBAL INFRASTRUCTURE 2012 S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2007 S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2010 S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 PARTNERS GROUP GLOBAL REAL ESTATE 2008 S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 PARTNERS GROUP GLOBAL REAL ESTATE 2011 S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 PARTNERS GROUP GLOBAL REAL ESTATE 2013 S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE 2008 S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE 2011 S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE 2014 (EUR) S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 PARTNERS GROUP REAL ESTATE 2014 (EUR) S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 PARTNERS GROUP REAL ESTATE SECONDARY 2009 (EURO) S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 PARTNERS GROUP REAL ESTATE SECONDARY 2013 (EUR) S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 PARTNERS GROUP SECONDARY 2008 S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 PARTNERS GROUP SECONDARY 2011 (EUR) S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 PARTNERS GROUP SECONDARY 2011 (USD) S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 PATHENA (SCA) SICAR, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
 PCV INVESTMENT S.A R.L., SICAR, 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
 PEME 09 - FTL S.C.A., SICAR, 18, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
 PO CO-INVEST IHS SICAR, 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg

PRAX CAPITAL CHINA GROWTH FUND II, S.C.A., SICAR, 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
 PRAX CAPITAL CHINA GROWTH FUND III, S.C.A., SICAR, 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
 PRAX CAPITAL CHINA REAL ESTATE FUND III, S.C.A., SICAR, 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
 PRIVATE EQUITY ASIA SELECT III S.C.A., SICAR, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
 PRIVATE EQUITY CAPITAL GERMANY SECS SICAR, 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg
 PRIVATE EQUITY GLOBAL SELECT II, SICAR S.C.A., 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
 PRIVATE EQUITY GLOBAL SELECT IV, SICAR S.C.A., 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
 PRIVATE EQUITY GLOBAL SELECT V S.C.A., SICAR, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
 PRIVATE EQUITY PORTFOLIO 2007 - FTL S.C.A., SICAR, 18, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
 PRIVATE EQUITY SELECT S.C.A., SICAR, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
 PUCCINI S.A., SICAR, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
 QS DIRECT SI 2 S.C.A., SICAR, 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
 QS GEO MANDATES SCA SICAR, 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
 QS GEO PEP II SCA SICAR, 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
 QS GEO PEP S.C.A., SICAR, 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
 QS ITALY SICAR S.A., 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
 QS PDI S.C.A. SICAR, 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
 QS PEP S.C.A., SICAR, 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
 QUILVEST EUROPEAN PARTNERS SICAR S.A., 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
 QUILVEST PRIVATE EQUITY S.C.A. SICAR, 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
 QUREINVEST II (SCS) SICAR, 51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
 QUREINVEST II INVESTMENTS (SCA) SICAR, 51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
 RB INTERNATIONAL DEVELOPMENT FUND I S.C.A. SICAR, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
 RE ENERGY CAPITAL S.C.A. SICAR, 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
 REBA INVESTMENT OPPORTUNITIES S.C.A. – SICAR, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
 REDALPINE CAPITAL I S.C.S., SICAR, 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
 REDALPINE CAPITAL II S.C.S., SICAR, 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
 RESPONSABILITY BOP INVESTMENTS S.C.A. SICAR, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 RREEF MOROCCAN EXPLORER I, S.A., SICAR, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
 RUSNANO CAPITAL SICAR S.A., 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg
 SAFE SHIP INVESTMENT COMPANY S.C.A., SICAR, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
 SCHWARZFIELD ENERGY FUND SCA SICAR, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 SECOYA PRIVATE EQUITY INVESTMENTS SCA-SICAR, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg
 SEE CAR PARK INVESTORS SCA, SICAR, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
 SENECA POOL S.A., SICAR, 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 SGAM PRIVATE VALUE S.C.A., SICAR A, 28-32, place de la Gare, L-1616 Luxembourg
 SGAM PRIVATE VALUE S.C.A., SICAR B, 28-32, place de la Gare, L-1616 Luxembourg
 SILK INVEST PRIVATE EQUITY FUND S.A. SICAR, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
 SILVERSTREET PRIVATE EQUITY STRATEGIES SICAR, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
 SLB BRAZIL ECONOMY FUND S.A. SICAR, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
 SLOVAK VENTURE FUND S.C.A., SICAR, 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
 SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS ET DE PLACEMENTS S.A., SICAR, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
 SOFINA PRIVATE EQUITY S.C.A., SICAR, 8A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
 SOUTHBRIDGE EUROPE MEZZANINE S.C.A. SICAR, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
 SOUVERAIN PRIVATE EQUITY SA, SICAR, 1, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
 SU TURKISH PRIVATE EQUITY OPPORTUNITIES I, S.C.A., SICAR, 15, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
 SUSTAINABLE DEVELOPMENT FUND, S.C.A., SICAR, 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
 SUSTAINABLE PRIVATE EQUITY PORTFOLIO 08/09 - FTL S.C.A., SICAR, 18, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
 SWISS ASIA - CHINA DISTRICT ENERGY SICAR, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
 TCEE FUND III S.C.A., SICAR, 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel

TECHNOLOGY IN CENTRAL AND EASTERN EUROPE S.C.A. SICAR, 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel
 TERRA VENTURE PARTNERS II S.C.A., SICAR, 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
 TERRA VENTURE PARTNERS S.C.A., SICAR, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
 THE BUILDING BLOCK EQUITY FUND S.A., SICAR, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
 TIERA CAPITAL S.C.A., SICAR, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
 TRAMUNTANA S.C.A., SICAR, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
 TRANSPORT INFRASTRUCTURE INVESTMENT COMPANY (SCA) SICAR, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
 TRILANTIC CAPITAL PARTNERS IV (EUROPE) S.C.A., SICAR, 20, ru de la Poste, L-2346 Luxembourg
 TRILANTIC CAPITAL PARTNERS V (EUROPE) S.C.A. SICAR, 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg
 VALLIS SUSTAINABLE INVESTMENTS I, S.C.A., SICAR, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
 VALTEC S.A. SICAR, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
 VCAPITAL S.C.A., SICAR, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
 VENTECH CHINA II SICAR, 47, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
 VERDOSO SPECIAL OPPORTUNITIES I S.C.A., SICAR, 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg
 VESALIUS BIOCAPITAL I INVESTMENTS S.A. SICAR, 1B, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen
 VESALIUS BIOCAPITAL I S.A. SICAR, 1B, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen
 VESALIUS BIOCAPITAL II INVESTMENTS S.A. SICAR, 1B, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen
 VESALIUS BIOCAPITAL II S.A. SICAR, 1B, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen
 WAI LANDMARK XIII S.C.A., SICAR, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
 WEALTH VENTURE - FUND SICAR S.A., 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
 WINVEST INTERNATIONAL S.A. SICAR, 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg
 XENON PRIVATE EQUITY VI SCA SICAR, 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. – Activité d'accueil socio-éducatif en institution de jour et de nuit selon la formule accueil de base et orthopédagogique. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 6 juillet 2015, un agrément conditionné est accordé à l'organisme gestionnaire «Solidarité Jeunes asbl», ayant son siège à 33, rue Wilson, L-2732 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité définie par le règlement grand-ducal du 17 août 2011 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires d'activités pour enfants, jeunes adultes et familles en détresse, sous la dénomination «accueil socio-éducatif en institution de jour et de nuit selon la formule accueil de base et orthopédagogique», appelée «Foyer Steebrécken», à l'adresse 2, Grand-rue, L-4393 Pontpierre. L'agrément conditionné prend cours le 6 juillet 2015 et arrive à échéance le 31 décembre 2015. Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 16 juin 2014. L'agrément conditionné reste enregistré sous le numéro EF/JN/BO/42.

Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. – Services de Consultation, de Formation, de Conseil, de Médiation, d'Accueil et d'Animation pour Familles. – Agrément. – L'agrément prévu par la loi est accordé à Luxembourg Science Center – Groussgasmachinn asbl., sis à 12, rue de Dippach, L-8055 Bertrange, pour l'exercice de l'activité Accueil et Animation prévue à l'adresse de l'ancienne Ecole Professionnelle, rue Emile Mark, L-4503 Differdange. L'agrément est accordé pour une durée limitée jusqu'au 19 juin 2017 et prend effet le 19 juin 2015. L'agrément est enregistré sous le numéro SECO ALAA 201506/01.

Ministère de la Santé. – Conseil d'administration et Comité exécutif de la Croix-Rouge luxembourgeoise. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 25 juin 2015 Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Maria Teresa a été nommée membre du Conseil d'administration de la Croix-Rouge luxembourgeoise et Présidente du Comité exécutif de la Croix-Rouge luxembourgeoise. Les mandats de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Maria Teresa expireront le 23 juin 2021.

Ministère de la Santé. – Conseil supérieur de la santé et de la sécurité au travail. – Nomination. – Par arrêté ministériel du 24 juin 2015, Monsieur Jean-Luc DE MATTEIS a été nommé membre du Conseil supérieur de la santé et de la sécurité au travail en tant que délégué de l'OGBL et en remplacement de Monsieur Carlos PEREIRA.

Relevé des faillites prononcées par les tribunaux de commerce pendant le mois de juin 2015.

N° d'Ordre	Nom du failli	Date du Jugement	Juge-commissaire	Curateur
<i>Luxembourg</i>				
1.	s.à r.l. SPEEDROAD TRANSPORTS, établie et ayant son siège social à L-4832 Rodange, 402, route de Longwy	03.06.15	Mme Nathalie Hilgert	Me Fabien Verreaux
2.	s.à r.l. TECHNI CONCEPT MENUISERIE, établie et ayant son siège social à L-4027 Esch-sur-Alzette, 10, place Benelux	03.06.15	Mme Nathalie Hilgert	Me Fabien Verreaux
3.	S.A. NOVA-VIA, établie et ayant son siège social à L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck	05.06.15	Mme Nadine Walch	Me Laurent Lenert
4.	s.à r.l. BLACKPEAK SERVICES, avec siège social à L-8008 Strassen, 23, route d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse	05.06.15	Mme Nadine Walch	Me Laurent Lenert
5.	s.à r.l. TRANSSET TOURS, avec siège social à L-5884 Howald, 268, route de Thionville, de fait inconnue à cette adresse	05.06.15	Mme Nadine Walch	Me Laurent Lenert
6.	S.A. JP PRO'S, avec siège social à L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich	08.06.15	M. Robert Worré	Me Marie-Christine Gautier
7.	S.A. S.V. IMMO LUXEMBOURG, avec siège social à L-8311 Capellen, 94, route d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse	08.06.15	M. Robert Worré	Me Marie-Christine Gautier
8.	S.A. LES BAINS D'APHRODITE, anciennement G.I.P. S.A., Gestion-Investissement Promotion S.A. en abrégé G.I.P. S.A., avec siège social à L-2316 Luxembourg, 41, boulevard du Général Patton, de fait inconnue à cette adresse	08.06.15	M. Robert Worré	Me Julien Boeckler
9.	S.A. PRAGMA CONSULT, établie et ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens	08.06.15	M. Robert Worré	Me Julien Boeckler
10.	S.A. PNEU EXPRESS, ayant eu son siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé, actuellement sans siège social connu	08.06.15	M. Robert Worré	Me Yamina Noura
11.	s.à r.l. AMBIANCE HABITAT, avec siège social à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, de fait inconnue à cette adresse	08.06.15	M. Robert Worré	Me Yamina Noura
12.	s.à r.l. CAFE LE RUSTIQUE, avec siège social à L-4062 Esch-sur-Alzette, 53, rue Dicks, de fait inconnue à cette adresse	08.06.15	M. Robert Worré	Me Carmen Rimondini
13.	s.à r.l. GIBBAR, ayant eu son siège social à L-2163 Luxembourg, 11A, avenue Monterey, de fait inconnue à cette adresse	08.06.15	M. Robert Worré	Me Carmen Rimondini
14.	S.A. YIELD CITY, établie et ayant son siège social à L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller	10.06.15	Mme Nathalie Hilgert	Me Olivier Wagner
15.	S.A. LUXPROMOTEC, établie et ayant son siège social à L-7440 Lintgen, 11, rue de Diekirch	10.06.15	Mme Nathalie Hilgert	Me Olivier Wagner
16.	s.à r.l. PRESTIGE FENETRES, établie et ayant son siège social à L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière	10.06.15	Mme Nathalie Hilgert	Me Olivier Wagner

17.	S.A. AFI INTERNATIONAL, établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II	10.06.15	Mme Nathalie Hilgert	Me Laurent Bizzotto
18.	S.A. FULMIN INVESTMENTS, établie et ayant son siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem	10.06.15	Mme Nathalie Hilgert	Me Laurent Bizzotto
19.	S.A. CODEMAT, établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M.Schnadt	10.06.15	Mme Nathalie Hilgert	Me Laurent Bizzotto
20.	S.A. W.P.F. établie et ayant son siège social à L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte	12.06.15	Mme Nathalie Hilgert	Me Marguerite Ries
21.	s.à r.l. W.P.S.-LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social à L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte	12.06.15	Mme Nathalie Hilgert	Me Marguerite Ries
22.	S.A. VICTORY SYSTEMS, établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling	12.06.15	Mme Nathalie Hilgert	Me Christian Steinmetz
23.	S.A. INTERNATIONAL PROJECT MANAGEMENT, exploitant sous les enseignes commerciales «BALNEOSTAR», «THERMOPOOL» et «BUDGET HOUSES», établie et ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener	12.06.15	Mme Nathalie Hilgert	Me Julien Boeckler
24.	s.à r.l. FEDELIA, établie et ayant son siège social à L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch	12.06.15	Mme Nathalie Hilgert	Me Julien Boeckler
25.	Le sieur Paulo Jorge ROMAO FERREIRA, commerçant	15.06.15	M. Robert Worré	Me Yannick Genot
26.	s.à r.l. BRASSERIE A CAPITAL, avec siège social à L-1521 Luxembourg, 89, rue Adolphe Fischer	15.06.15	Mme Jacqueline Kintzelé	Me Alexandre Dillmann
27.	Le sieur Jean-Marie Gaston Roger COLAS, exerçant le commerce sous la dénomination «COLAS Jean-Marie, Lux-Couleurs et Passion, établi de fait à L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest	15.06.15	Mme Jacqueline Kintzelé	Me Lionel Gueth-Wolf
28.	S.A. LION SYSTEMS, établie et ayant son siège social à L-8069 Strassen, 32, rue de l'Industrie	17.06.15	Mme Carole Err	Me Yann Baden
29.	s.à r.l. WEST PORT, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri	17.06.15	Mme Carole Err	Me Yann Baden
30.	s.à r.l. EURO'PAIN, établie et ayant son siège social à L-1880 Luxembourg, 30, rue Pierre Krier	19.06.15	Mme Nathalie Hilgert	Me Yannick Genot
31.	s.à r.l. PLAYERS LOUNGE SPORTMANAGEMENT, établie et ayant son siège social à L-2336 Luxembourg, 6, montée Pilate	19.06.15	Mme Nathalie Hilgert	Me Yannick Genot
32.	s.à r.l. MANZANA, avec siège social à L-3441 Dudelange, 67, avenue Grande-Duchesse Charlotte, de fait inconnue à cette adresse	19.06.15	Mme Nathalie Hilgert	Me Amanda Thiry
33.	s.à r.l. CASEIRO E BOM, établie et ayant son siège social à L-4320 Esch-sur-Alzette, 18, rue du X Septembre	19.06.15	Mme Nathalie Hilgert	Me Amanda Thiry

34.	s.à r.l. JAIME & FILS, établie et ayant son siège social à L-3469 Dudelange, 41, rue Jean Friedrich	19.06.15	Mme Nathalie Hilgert	Me Olivier Wagner
35.	S.A. LUX BROOKER, établie et ayant son siège social à L-3850 Schifflange, 91, avenue de la Libération	19.06.15	Mme Nathalie Hilgert	Me Olivier Wagner
36.	s.à r.l. FRANGO ASSADU COCKPIT, établie et ayant son siège social à L-4131 Esch-sur-Alzette, 5, avenue de la Gare	19.06.15	Mme Carole Err	Me Alexandre Dillmann
37.	S.A. V.D.L. DEVELOPPEMENT, en liquidation volontaire, établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch	19.06.15	Mme Carole Err	Me Alexandre Dillmann
38.	s.à r.l. EL YAZID, avec siège social à L-5886 Hesperange, 428, route de Thionville, de fait inconnue à cette adresse	29.06.15	M. Steve Koenig	Me Yannick Genot
39.	s.à r.l. MARCSAM, avec siège social à L-1863 Luxembourg, 11, Knaeppchen	29.06.15	M. Steve Koenig	Me Yannick Genot
40.	S.A. OCEANBREEZE CHARTER, ayant eu son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias	29.06.15	M. Steve Koenig	Me Cora Maglo
41.	s.à r.l. BEAUMONT PROPERTIES HOLDING, ayant eu son siège social à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, actuellement sans siège social connu	29.06.15	M. Steve Koenig	Me Cora Maglo
42.	s.à r.l. PRINTCOLORS, avec siège social à L-4818 Rodange, 33, avenue Docteur Gaasch, de fait inconnue à cette adresse	29.06.15	M. Steve Koenig	Me Carmen Rimondini
43.	GEORGE GmbH, ayant eu son siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, actuellement sans siège social connu	29.06.15	M. Steve Koenig	Me Carmen Rimondini
44.	S.A. GENCREO, avec siège social à L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux, de fait inconnue à cette adresse	29.06.15	M. Steve Koenig	Me Maïka Skorochod
45.	S.A. LUX-AMENAGEMENTS, établie et ayant son siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel	29.06.15	M. Steve Koenig	Me Maïka Skorochod
46.	S.A. NEWELEC LUX, avec siège social à L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg	29.06.15	M. Steve Koenig	Me Christelle Radocchia
47.	s.à r.l. ITALIANO NUOVO, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 17, avenue Monterey, de fait inconnue à cette adresse	29.06.15	M. Steve Koenig	Me Christelle Radocchia
48.	S.A. IDEAL SERVICE TOITURE, en abrégé «I.S.T. Toiture», avec siège social à L-5770 Weiler-la-Tour, 26A, rue du Schlammestee	29.06.15	M. Steve Koenig	Me Lionel Gueth-Wolf
49.	S.A. ALARME, AUTOMATISATION, AMELIORATION, HABITAT S.A., en abrégé «A 3 H», avec siège social à L-7213 Bereldange, 17, Am Becheler	29.06.15	M. Steve Koenig	Me Lionel Gueth-Wolf
50.	S.A. VCS ENVIRONMENT, avec siège social à L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck	29.06.15	M. Steve Koenig	Me Anne Devin-Kessler

Diekirch

51.	s.à r.l. BOIS SCHMITZ, établie et ayant son siège social à L-9906 Troisvierges, Zone industrielle Gare	03.06.15	M. Gilles Petry	Me Claude Speicher
52.	S.A. ARTIFIX, établie et ayant son siège social à L-9772 Troine, maison 16	10.06.15	M. Jean-Claude Wirth	Me Gilbert Reuter
53.	s.à r.l. CASA NOSTRA, faisant le commerce sous l'enseigne RESTAURANT «BECHER GARE», établie et ayant son siège social à L-6230 Bech, 1, rue Becher Gare	10.06.15	M. Jean-Claude Wirth	Me Claude Speicher
54.	S.A. PETIT PORTUGAL, établie et ayant son siège social à L-9355 Bettendorf, route de Diekirch 59A	10.06.15	M. Gilles Petry	Me Christian Hansen
55.	s.à r.l. TRAROM, établie et ayant son siège social à L-6581 Rosport, 21-23, rue du Pont	10.06.15	M. Gilles Petry	Me Christian Hansen
56.	s.à r.l. OMEGA INDUSTRIES, établie et ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade	17.06.15	M. Jean-Claude Wirth	Me Raphaël Schweitzer
57.	S.A. THEWIX PHARMA, établie et ayant son siège social à L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers	17.06.15	M. Gilles Petry	Me Gilbert Reuter
58.	s.à r.l. A.M.S. MOTO, établie et ayant son siège social à L-9125 Schieren, 124, route de Luxembourg	24.06.15	M. Gilles Petry	Me Christian Hansen
59.	s.à r.l. LADY PLANET, établie et ayant son siège social à L-9964 Huldange, 67, rue de Stavelot	24.06.15	M. Jean-Claude Wirth	Me Nathalie Hengen
60.	S.A. RIBEIRO CONSTRUCTIONS, établie et ayant son siège social à L-8715 Everlange, 2A, rue du Pont	24.06.15	M. Jean-Claude Wirth	Me Claude Speicher

Santé. – Médecine. – Par arrêté ministériel du 3 juillet 2015, Madame Julie SPETTEL ép. SPELLER, née le 13 novembre 1987, est autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 3 juillet 2015, Monsieur Raoul Boris MEUTER, né le 7 décembre 1965, est autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin-spécialiste en médecine interne au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 6 juillet 2015, Monsieur Nicolai RUSS, né le 17 janvier 1975, est autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin-spécialiste en anesthésiologie au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 6 juillet 2015, Madame Anne STECKLER ép. SCHUHMACHER, née le 28 mars 1965, est autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin-spécialiste en biologie clinique au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 6 juillet 2015, Madame Sabine Hellevi DÄBRITZ, née le 29 mai 1960, est autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin-spécialiste en chirurgie générale et en chirurgie thoracique au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 6 juillet 2015, Monsieur Minh Hoang TRAN, né le 5 décembre 1969, est autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin-spécialiste en ophtalmologie au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 6 juillet 2015, Madame Anne-Laure RICARD, née le 15 février 1980, est autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 6 juillet 2015, Madame Catherine WILMET, née le 28 décembre 1969, est autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin-spécialiste en anesthésiologie au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 6 juillet 2015, Madame Isabelle PIERRE, née le 18 octobre 1978, est autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin-généraliste au Luxembourg.

Santé. – Médecine dentaire. – Par arrêté ministériel du 6 juillet 2015, Monsieur Pedro Daniel AMBROSIO, né le 16 juin 1989, est autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 6 juillet 2015, Monsieur Walter BORAUKE, né le 15 juin 1958, est autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste au Luxembourg.

Santé. – Pharmacien. – Par arrêté ministériel du 6 juillet 2015, Madame Marie-Laure CONRAD ép. CHAPOT, née le 29 octobre 1963, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.
